

De-ci, de-là...

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **15 (1927)**

Heft 251

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-259076>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

de Berlin au Reichstag, qui, non seulement l'a chaudement défendue en séance plénière de la Chambre, mais encore a beaucoup contribué à son élaboration, de concert avec la direction de la censure des films cinématographiques. On affirme, dans les milieux allemands qui s'occupent de moralité publique, que l'Allemagne possède maintenant, grâce à cette loi, l'arsenal législatif le plus complet du monde pour la protection morale de la jeunesse.

Voici, d'après les informations du Cartel romand d'Hygiène sociale et morale, les principales dispositions de cette loi:

« 1. Une liste de publications immorales pour la jeunesse sera établie par un Office de contrôle spécial. Les publications qui figureront sur cette liste ne pourront ni être annoncées, ni colportées, ni exposées en vitrines, ni vendues ou remises à des mineurs de moins de 18 ans. Les périodiques — exception faite des publications politiques — peuvent eux aussi figurer sur cette liste pour une période de 3 à 12 mois.

« 2. L'Office de contrôle est composé d'un président choisi parmi les fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur du Reich, et de 8 experts représentant les groupements suivants qu'intéresse tout spécialement cette loi: a) art et littérature, b) commerce d'objets d'art et librairie; c) sociétés de protection de la jeunesse et sociétés de jeunesse; d) corps enseignant et sociétés d'éducation populaire. Une majorité de 6 voix est nécessaire pour décider la mise en liste d'une publication. Une instance de recours est naturellement prévue.

« 3. Les contraventions à la loi sont punies de prison jusqu'à un an ou d'amende, les deux peines pouvant être cumulées. »

Cette loi, que l'on peut bien qualifier de draconienne, a rencontré, comme nous le disions plus haut, de très vives résistances au Reichstag, ses adversaires prédisant que son adoption signifierait la mort de tout art et de toute littérature, et l'opinion publique étant très opposée à la restriction de la liberté en matière de véritable art et de véritable littérature. Aussi est-il probable qu'elle ne sera appliquée qu'avec une extrême prudence, et que son rôle sera surtout préventif. En tout cas, il est intéressant de constater que, à peine promulguée, elle a déjà eu de l'effet en diminuant le nombre des publications immorales.

Disons en terminant que nous espérons vivement que des femmes seront appelées à faire partie de cet Office de contrôle, où leur présence est tout à fait indispensable, à notre avis. Mais comme il dépend du Ministère de l'Intérieur, où siège Dr. Gertrud Baümer comme conseillère ministérielle, nous sommes certaines que ce point de vue sera mis en évidence.

* * *

Dans un champ d'activité beaucoup plus restreint, le Grand Conseil de Genève a voté dans sa session de décembre la loi sur l'exercice des professions médicales, qu'un journal quotidien appelait « le serpent de mer du Grand Conseil », et qui a été de fait

en chantier depuis un nombre respectable d'années. Telle qu'elle a été adoptée, cette loi contient plusieurs dispositions excellentes pour lesquelles l'Union des Femmes d'abord, le Cartel genevois ensuite, ont beaucoup travaillé, notamment en ce qui concerne la situation des sages-femmes, l'interdiction des annonces répétées de ces dernières (il avait même été question à un moment donné d'exclure la profession de sage-femme des professions réglementées par la loi, et c'est grâce aux démarches du Cartel qu'elle y a été réintroduite); et enfin la propagande anticonceptionnelle abondamment faite auprès des jeunes ménages, des fiancés, même de jeunes filles, et que le texte de la loi proposé par M. Martin Næf réfère dans de fortes proportions.

Seulement, un referendum vient d'être lancé contre cette loi, en raison de dispositions discutables qu'elle contient visant l'exercice de la profession de mécanicien-dentiste, et la loi tout entière risque d'être remise en question pour une affaire qui n'a rien à voir avec celles qui préoccupent les Associations de moralité publique. C'est là le danger des « lois-omnibus ».

* * *

Sur la proposition d'un ouvrier de Reiens, le Cartel romand H. S. M. a décidé de fonder une Commission des loisirs ouvriers, qui, avec l'appui des milieux syndicaux, mettra des modèles et de l'outillage à la disposition des pères de famille qui désirent confectionner eux-mêmes des jouets pour leurs enfants. Le matériel sera vendu au prix coûtant, et quatre modèles ont déjà été préparés et vendus (50 cent.) pour les fêtes. Il y a là une tentative extrêmement intéressante à encourager.

De-ci, De-là...

In Memoriam.

Nous avons appris avec regret la mort, à l'âge de 73 ans, de Mme Marya-Cheliga, qui fut à Paris l'une des pionnières de notre mouvement, et qui en connut les temps difficiles. De famille polonaise aristocratique, elle avait rompu avec les siens pour pouvoir mieux défendre la liberté de sa patrie, et s'était dès 1880 réfugiée à Paris avec son mari, son mariage étant aussi considéré comme une mésalliance.

A Paris, durant les quarante années de son activité féministe, elle fonda d'abord la première Société internationale de femmes qui ait vu le jour en France, l'Union internationale des Femmes, dont un des membres fondateurs fut, chose intéressante, une jeune étudiante norvégienne en droit, Anna Wicksell, qui a fait un certain chemin depuis lors... La création d'autres Sociétés féminines, sur la base nationale, suivit, mais la solidarité et l'entente faisaient souvent

Deux disparues

I. ELISKA KRASNOHORSKA.

En novembre dernier s'est éteinte à Prague, à l'âge de 79 ans, la doyenne des femmes écrivains tchèques, Eliska Krasnohorska. Après Bozena Nemcova, qui a, non sans une dure lutte, conquis pour la femme le droit d'écrire, et donné à la littérature tchèque de remarquables scènes de la vie du peuple et de la société, toutes imprégnées d'un romanesque idyllique et passionné; après Karoline Svetla, dont les romans ont exprimé avec un pur idéalisme ses aspirations individuelles aussi bien que celles de sa nation, Eliska Krasnohorska est la troisième femme qui ait honoré les lettres tchèques. Sa poésie virile et pathétique s'est mise tout entière au service des causes désintéressées: sévère pour elle-même, elle a témoigné sans cesse d'une abnégation absolue à la collectivité nationale. Aider la nation tchèque abattue à se relever, à assurer le respect de sa langue, telle est la tâche à laquelle se voua son talent.

Elle a publié ses premiers vers en 1862, au moment où la nation régénérée menait la lutte pour sa liberté politique, et cette circonstance a laissé des traces profondes dans son œuvre. Son premier livre dénotait une personnalité achevée, en possession de ses moyens, ayant déjà dépassé l'époque des luttes avec soi-même. *La vie en fleurs* (1870) est remplie d'un optimisme enthousiaste: Eliska Krasnohorska croit que le bien et la vertu peuvent naître de l'erreur et du péché, que, même dans les fers, l'homme peut demeurer libre, que l'esprit est impérissable, et que, dans l'homme, Dieu est présent. La vie est comme un arbre, les actes sont ses fruits. Il faut vivre pleinement, afin qu'il soit doux de se souvenir.

La jeune poétesse n'a pas non plus ignoré les souffrances qui sont la rançon de la pensée, car l'homme ne peut pas plus repousser de lui la pensée que la fleur ne peut s'empêcher de répandre son parfum. Il lui faut aller jusqu'au bout, sous peine de n'atteindre qu'une partie de la vérité, mais cette pensée est plus qu'un savoir rationnel: elle est la raison du cœur, qui découvre, dans ses émotions mêmes, la loi de l'Univers. Cette philosophie, toute en action et non théorique, exprime l'idéal qui est caché dans le cœur de tout homme, qu'il est possible d'éveiller par l'enthousiasme et de maintenir par la foi.

Ces idées sont dans une certaine mesure le reflet de l'époque: on y retrouve l'optimisme de la philosophie de la nature, les accents de la « poésie cosmique » de Neruda et les échos du mouvement de la jeune Allemagne.

Le lyrisme d'Eliska Krasnohorska est plutôt philosophique que descriptif ou sentimental; en face des phénomènes de la nature, elle évoque l'ordre universel. Et dès son premier livre apparaissent des traits que ses créations ultérieures ne feront que renforcer: préférence pour une poésie grave, pathétique et moralisante, qui a toujours une fonction sociale, et surtout nationale.

Très remarquables sont les livrets qu'elle a écrits pour les opéras de Smetana et de Bendl, ses traductions ingénieuses, presque trop libres de Mickiewicz, de Byron, de Pouchkine, et surtout ses essais de critique, d'une verve si vigoureuse et d'un jugement si sûr.

Eliska Krasnohorska était une très attachante protagoniste d'un féminisme d'inspiration élevée, qui se rattachait d'ailleurs fort étroitement au patriotisme de la grande poétesse qu'elle a été.

(Notice inédite communiquée par le Bureau de presse tchécoslovaque à Genève.)

L'initiative suffragiste bâloise

défaut entre femmes en ces temps-là, et ces Sociétés, nées avec les feuilles, mouraient avec elles. Plus tard (en 1905), Marya-Cheliga entra à la *Française*, première manière, et apporta à la propagande par ce journal l'appui de son talent remarquable d'orateur.

Sa santé ayant malheureusement beaucoup décliné, et l'activité en faveur de ses compatriotes émigrés en France absorbant la majeure partie de son temps depuis la guerre, notre génération de féministes ne l'a guère connue. Pour notre part, nous ne nous souvenons pas de l'avoir jamais rencontrée. Nous n'en tenons pas moins à apporter à cette belle figure de femme, animée d'un désir jamais assouvi de liberté, de concorde et de paix, l'hommage de notre reconnaissance.

Un cas de pastorat féminin.

La *Reformierte Kirchenzeitung* rapporte qu'on vient de découvrir à Birmingham (Alaska), à l'occasion d'un accident d'automobile, qu'un pasteur depuis 22 ans en fonctions dans le pays était... une femme. Voilà un cas sur lequel on aimerait à avoir de plus amples renseignements. (Semaine religieuse.)

Une industrie suisse peu connue : la fabrication des clichés.

La Suisse est le pays où, en comparaison avec le nombre des habitants, on édite le plus grand nombre de journaux et de revues. Ce fait est en rapport direct avec la vie politique et intellectuelle de notre peuple. Pour autant qu'elles ont une imprimerie, presque toutes les localités possèdent chez nous un ou plusieurs journaux.

Le développement et l'importance de l'imprimerie ont favorisé la création d'industries annexes. Parmi ces dernières, il convient de signaler la fabrication des clichés qui occupe près de 500 ouvriers. On fabrique dans ces ateliers des clichés au trait ou à l'autotypie en zinc, en cuivre et en laiton. Tandis que les clichés au trait ne font ressortir que la couleur noire, on obtient avec les clichés dits à l'autotypie une gradation dans les tons.

La fabrication suisse des clichés a atteint un haut degré de perfectionnement et suffit amplement aux besoins du pays. Tous ceux qui emploient des clichés voudront bien s'en souvenir et faire en sorte que ce travail soit réservé à l'industrie du pays, au lieu de confier les commandes à la concurrence étrangère.

(Semaine suisse.)

Autour de la «Saffa».

Dans le petit village de Munchenbuchsee, près de Berne, l'idée de cette Exposition a été accueillie avec un tel enthousiasme par les femmes de la localité, qu'en peu de jours, elles ont réuni la somme de 225 francs qu'elles ont envoyée à Berne à titre de participation aux frais de cette grande entreprise féminine. Voilà un exemple encourageant de l'intérêt qu'éveille la «Saffa» dans tous les milieux. A qui le tour maintenant?

II. JENNY APOLANT.

C'est une bien noble et sympathique figure que celle de Mme Jenny Apolant, dont l'Association des Femmes allemandes vient d'évoquer le souvenir lors de sa récente Assemblée générale. Près de dix-huit mois se sont écoulés depuis sa fin trop tôt survenue (elle n'avait que cinquante ans), mais ses collaboratrices, qui furent aussi ses amies, — car elle ne séparait jamais le travail commun des relations personnelles, — lui ont gardé le plus fidèle attachement et ressentent avec douleur sa disparition.

Personnalité d'un charme très prenant et d'une culture délicate, épouse heureuse d'un savant distingué qu'elle eut le chagrin de perdre de bonne heure, mère d'une fille adorée, elle appartenait à la meilleure société israélite de Berlin, dont faisait aussi partie son cousin, le célèbre Rathenau, et fut toujours fière de son origine. Elle ne s'était jamais contentée de l'activité habituelle des femmes de sa classe. De bonne heure ses aspirations l'avaient orientée vers un travail social plus large et plus fécond que celui dont la tradition avait tracé les limites. Le concours féminin sur le terrain municipal s'imposait à elle comme une première étape vers une collaboration plus étendue, celle qu'amènerait un jour — on ne le croyait pas si rapproché — l'égalité des droits politiques. Dès l'année 1907, elle était à la tête de l'Office central des fonctions municipales, fondé par l'Association des femmes allemandes, auquel se joignit bientôt un Bureau de placement. La propagande qu'on avait en vue nécessitait une documentation considérable et de très nombreuses enquêtes dans différentes parties de l'Allemagne. Les droits dont les femmes jouissaient déjà, le rôle qu'elles jouaient dans l'assistance et d'autres champs d'activité variaient en effet beaucoup d'une région à l'autre. Les volumes que Mme Apolant publia en 1910,

Le fait que, malgré la grippe, notre dernière Assemblée générale a été très fréquentée, prouve bien que l'intérêt de nos membres est tenu en éveil par la perspective de la votation populaire que nous avons devant nous, et par le travail intense de propagande que nous amène l'aboutissement de l'initiative populaire sur le vote des femmes.

En effet, lorsqu'en février de l'année dernière, le parti communiste avait décidé de lancer une initiative en faveur du suffrage féminin, notre Association avait déjà dû se occuper de cette question. Cette perspective avait éveillé plus d'inquiétude que de joie parmi nous, car le moment nous paraissait singulièrement mal choisi. Nous ne pouvions pas oublier qu'en 1920, dans une période inspirée pourtant d'un esprit de progrès, la votation populaire avait dressé contre nous les deux tiers des votants ; et nous étions en droit de nous demander si, dans la période actuelle, qui est incontestablement balayée par un souffle réactionnaire, une votation sur le suffrage des femmes aurait plus de succès ? Ces considérations nous décidèrent à ne pas participer à la récolte des signatures, et à attendre pour entrer en campagne le moment où l'initiative, ayant abouti, serait déposée devant le Grand Conseil.

En septembre dernier, nous apprenions que ce moment était venu, et que nous avions en perspective des débats au Grand Conseil sur le vote féminin, et plus tard une votation populaire. Notre Association sortit aussitôt de sa réserve et envoya au Grand Conseil une pétition, que signèrent avec nous onze autres Associations féminines de notre ville, recommandant l'introduction du suffrage des femmes dans la Constitution. Puis, nous adressant à toute une série d'autres Associations, nous leur avons demandé de nous laisser parler à leurs séances du vote des femmes, ceci pour élargir le cercle sur lequel porter notre action, et ne pas, comme nous avons si fréquemment l'impression, ne nous adresser qu'à des convertis ! La première de ces conférences eut lieu en novembre, lors d'une séance organisée par l'Association cantonale féminine de gymnastique ; et une autre la suivit de près, réservée à l'Association des femmes universitaires. Pour les mois qui viennent, tout une série de conférences de cet ordre

puis en 1918, firent connaître le résultat de ses efforts à ce sujet et les services rendus par l'Office qu'elle dirigeait. A côté de ce travail, et malgré une santé toujours chancelante, elle était membre du Comité central de l'Association, et avait sa part dans toutes les initiatives philanthropiques de la ville de Francfort, où elle demeurerait depuis son mariage : institutions hospitalières, restaurants antialcooliques, protection des sommeliers, etc., etc. Il fallut bientôt y joindre les œuvres d'entraide et de bienfaisance amenées par la guerre.

La révolution de novembre 1918, avec ses transformations fondamentales, imposa aux femmes des tâches nouvelles. Mais à côté de grands progrès se dressaient des dangers imprévus. Toujours clairvoyante, Mme Apolant se demandait comment la femme pourrait accomplir sa mission dans une vie communale et politique dont l'élément masculin avait assumé toute l'organisation ? Comment y faire pénétrer l'esprit d'altruisme dont elle devait animer la nouvelle sphère d'action dont on lui ouvrait l'accès ? Comment échapper à l'étroitesse des divisions de parti, à l'envahissement desséchant de la bureaucratie ? L'optimisme de Mme Apolant applaudissait cependant à la réalisation de quelques-uns de ses espoirs longtemps caressés : l'amélioration dans le domaine de l'assistance, l'affluence de collaboratrices capables, l'installation de femmes dans des postes de confiance, et d'autres encore.

Les difficultés croissantes de la situation financière l'avaient obligée, pour s'assurer le pain quotidien, d'accepter un travail rémuniéré. Il va sans dire que ce fut dans un des services d'utilité publique qu'elle avait créés, et que sa flamme de dévouement s'y affirma comme partout.

Puis sa maladie de cœur s'aggrava. Il lui fallut déposer ses